



**l'oxygène  
à la source**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 35 Représentés : 5
--

**Procès-verbal  
des délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 3 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix heures et demie, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni au SILA sous la présidence de Pierre BRUYERE.

#### **ETAIENT PRESENTS**

##### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS (à partir du point n°4), Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Marc ROLLIN (à partir du point n°5 – absent au point n°24), Christian ROPHILLE (absent aux points n°24, 25 et 26), Didier SARDA (à partir du point n°5)

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

Mme & M. Guy DEMOLIS, Julie MONTCOUQUIOL (à partir du point n°5)

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

Mme & MM. Serge FABBIAN (jusqu'au point n°25), Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY (à partir du point n°2)

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

Mme & M. Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO  
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy **Comité Syndical**

Séance du **03/04/2023**

Page 1/35

## ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Adrien GUILMAIN, Benjamin MARIAS (jusqu'au point n°3), Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Marc ROLLIN (jusqu'au point n°4 – absent au point n°24), Christian ROPHILLE (aux points n°25 et 26), Didier SARDA (jusqu'au point n°4), Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN, Philippe CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL (jusqu'au point n°4), Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN (à partir du point n°26), Cédric VERNEY (au point n°1) Martine VIBERT, Emmanuel GEORGES, Gérard LAMBERT

## AVAIENT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD  
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE  
Gilles VIVIAN à Claire LEPAN  
Philippe CHAPPET à Philippe PRUD'HOMME  
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

## PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

---

Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum fixé à 27 étant atteint, il est procédé ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

- 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE (13 MARS 2023)**
- 2. DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU COMITE – INFORMATION DU COMITE**
- 3. COMPOSITION DU COMITE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**
- 4. EXERCICE 2022 – COMPTES DE GESTION ET FINANCIER DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES TRAITEMENT DES DECHETS ET ASSAINISSEMENT**
- 5. EXERCICE 2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL**
- 6. EXERCICE 2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS**
- 7. EXERCICE 2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

8. EXERCICE 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL
9. EXERCICE 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS
10. EXERCICE 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
11. EXERCICE 2023 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL
12. EXERCICE 2023 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS
13. EXERCICE 2023 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
14. SUBVENTIONS 2023 – ASSOCIATIONS
15. EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL – RESTAURATION DES ROSELIERES 2EME TRANCHE – MODIFICATION ET CLÔTURE
16. EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL – MISE EN ŒUVRE RESEAU HYDROMETRIQUE – MODIFICATION
17. EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS – REQUALIFICATION DE SINERGIE – MODIFICATION ET CLÔTURE
18. EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – UDEP SILOE – REMISE A NIVEAU DES BIOFILTRÉS – MODIFICATION ET CLÔTURE
19. EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE SAINT-SYLVESTRE ET EXTENSION A 9500 EH – MODIFICATION ET CLÔTURE
20. EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE SAINT-FELIX ET EXTENSION A 3500 EH – MODIFICATION
21. EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE CUSY ET EXTENSION A 1800 EH – MODIFICATION
22. EXERCICE 2023 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – PLAN DE GESTION MARAIS DE L'ENFER – MODIFICATION
23. EXERCICE 2023 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS – SINERGIE CONTRAT D'EXPLOITATION – MODIFICATION
24. EXERCICE 2023 – CRITERE DE REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL – ACTUALISATION
25. IMMOBILISATIONS – DUREES D'AMORTISSEMENT SPECIFIQUES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

**26. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LE SILA EN 2022**

**27. LE PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS ET SUPPRESSIONS**

**28. LE PERSONNEL – DIRECTION RESSOURCES HUMAINES ET VIE AU TRAVAIL – SERVICES RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI POUR COUVRIR UN BESOIN OCCASIONNEL LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**29. LE PERSONNEL – VOIE VERTE – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**

**30. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Comité (13 mars 2023)**

Le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2023 est approuvé sans observation.

---

**DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU COMITE – INFORMATION DU COMITE**

Exposé du Président,

En application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que des statuts du SILA, le Président rend compte au Comité des décisions prises par le Président et le Bureau, par délégation du Comité :

- Délégation au Bureau : Bureau du 30 janvier 2023 (le procès-verbal est consultable sur le site Internet du SILA), et du 20 mars 2023 (la liste des délibérations est consultable sur le site Internet du SILA)
- Délégations au Président : décisions (PJ n°1)

**N°061-23 / COMPOSITION DU COMITE – INSTALLATION D’UN NOUVEAU DELEGUE DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Exposé du Président,

Par délibération du 23 mars 2023, le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Anancy a désigné un nouveau délégué au Comité du SILA, Mme Patricia MERMOZ, qui siègera au Comité en remplacement de M. Philippe MONMONT.

Le Comité est invité à déclarer installée au sein du Comité, Mme Patricia MERMOZ, en qualité de déléguée titulaire de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°062-23 / EXERCICE 2022 – COMPTES DE GESTION ET FINANCIER DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES TRAITEMENT DES DECHETS ET ASSAINISSEMENT**

Exposé du Président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives (Budgets annexes Traitement des déchets, Assainissement et Budget Principal de l'exercice 2022), les virements de crédits réalisés, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion et financier dressés par le Responsable du Service de Gestion Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le Responsable du Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité est invité à :

ENTENDRE, DEBATTRE, et ARRETER les comptes de gestion et financier rendus pour l'exercice 2022, par le Responsable du Service de Gestion Comptable, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, et qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 37**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## N°063-23 / EXERCICE 2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL

Exposé du Président,

Le Président donne connaissance des recettes et des dépenses ordonnancées au cours de l'exercice 2022, dont les montants exprimés en euros sont en concordance avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable, et indique les montants des restes à réaliser au 31 décembre 2022 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		
	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Restes à réaliser € HT
<b>Opérations de l'exercice</b>					
Recettes réalisables	13 917 271,39	13 129 851,37	8 696 858,90	6 691 385,08	2 265 887,91
Résultats N-1 à reporter	65 791,58	65 791,58	1 416 075,39	1 416 075,39	
Autofinancement			497 880,00		
Recettes totales	13 983 062,97	13 195 642,95	10 610 814,29	8 107 460,47	2 265 887,91
Dépenses réalisables	13 485 182,97	12 227 213,70	10 610 814,29	6 484 605,26	3 077 111,91
Résultats N-1 à reporter		0,00		0,00	
Autofinancement	497 880,00				
Dépenses totales	13 983 062,97	12 227 213,70	10 610 814,29	6 484 605,26	3 077 111,91
Résultat opérations de l'année		902 637,67		206 779,82	-811 224,00
Résultat N-1 reporté		65 791,58		1 416 075,39	0,00
Résultat cumulé au 31.12.N		968 429,25		1 622 855,21	-811 224,00

Puis M. LECONTE, Vice-Président, est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif. Le Président quitte alors la salle.

Le Comité Syndical, après avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2023 :

- ✓ VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,
- ✓ VU les pièces justificatives apportées à l'appui des opérations décrites au Compte Administratif,
- ✓ APRES avoir arrêté le compte de gestion rendu par le Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2022,
- ✓ CONSIDERANT que le Président du SILA a normalement administré les finances du SILA pendant l'exercice 2022, en ordonnant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les dépenses justifiées et utiles à son bon fonctionnement,

est invité à approuver le Compte Administratif du budget Principal de l'exercice 2022 rendu par le Président, ainsi que les restes à réaliser.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 39**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°064-23 / EXERCICE 2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE  
TRAITEMENT DES DECHETS**

Exposé du Président,

Le Président donne connaissance des recettes et des dépenses ordonnancées au cours de l'exercice 2022, dont les montants exprimés en euros sont en concordance avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable, et indique les montants des restes à réaliser au 31 décembre 2022 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		
	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Restes à réaliser € HT
<b>Opérations de l'exercice</b>					
Recettes réalisables	21 064 932,81	21 828 480,23	13 779 961,59	11 090 903,90	2 686 000,00
Résultats N-1 à reporter	1 508 516,34	1 508 516,34	2 789 633,02	2 789 633,02	
Autofinancement			1 261 000,00		
Recettes totales	22 573 449,15	23 336 996,57	17 830 594,61	13 880 536,92	2 686 000,00
Dépenses réalisables	21 312 449,15	20 448 910,93	17 830 594,61	12 344 284,58	4 958 413,11
Résultats N-1 à reporter		0,00		0,00	
Autofinancement	1 261 000,00				
Dépenses totales	22 573 449,15	20 448 910,93	17 830 594,61	12 344 284,58	4 958 413,11
Résultat opérations de l'année		1 379 569,30		-1 253 380,68	-2 272 413,11
Résultat N-1 reporté		1 508 516,34		2 789 633,02	0,00
Résultat cumulé au 31.12.N		2 888 085,64		1 536 252,34	-2 272 413,11

Puis M. LECONTE, Vice-Président, est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif. Le Président quitte alors la salle.

Le Comité Syndical, après avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2023 :

- ✓ VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,
- ✓ VU les pièces justificatives apportées à l'appui des opérations décrites au Compte Administratif,
- ✓ APRES avoir arrêté le compte de gestion rendu par le Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2022,
- ✓ CONSIDERANT que le Président du SILA a normalement administré les finances du SILA pendant l'exercice 2022, en ordonnant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les dépenses justifiées et utiles à son bon fonctionnement,

est invité à approuver le Compte Administratif du budget annexe Traitement des Déchets de l'exercice 2022 rendu par le Président, ainsi que les restes à réaliser.

**- A D O P T É -  
à l'unanimité**

**Voix POUR : 39  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0**

**N°065-23 / EXERCICE 2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Exposé du Président,

Le Président donne connaissance des recettes et des dépenses ordonnancées au cours de l'exercice 2022, dont les montants exprimés en euros sont en concordance avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable, et indique les montants des restes à réaliser au 31 décembre 2022 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		
	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Restes à réaliser € HT
<b>Opérations de l'exercice</b>					
Recettes réalisables	32 686 209,02	35 830 669,86	22 341 467,02	15 919 723,44	4 499 181,30
Résultats N-1 à reporter	18 908 680,95	18 908 680,95	2 396 159,58	2 396 159,58	
Autofinancement			20 312 900,00		
Recettes totales	51 594 889,97	54 739 350,81	45 050 526,60	18 315 883,02	4 499 181,30
Dépenses réalisables	31 281 989,97	27 757 343,74	45 050 526,60	16 817 495,66	17 504 494,81
Résultats N-1 à reporter		0,00		0,00	
Autofinancement	20 312 900,00				
Dépenses totales	51 594 889,97	27 757 343,74	45 050 526,60	16 817 495,66	17 504 494,81
Résultat opérations de l'année		8 073 326,12		-897 772,22	-13 005 313,51
Résultat N-1 reporté		18 908 680,95		2 396 159,58	0,00
Résultat cumulé au 31.12.N		26 982 007,07		1 498 387,36	-13 005 313,51

Puis M. LECONTE, Vice-Président, est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif. Le Président quitte alors la salle.

Le Comité Syndical, après avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2023 :

- ✓ VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,
- ✓ VU les pièces justificatives apportées à l'appui des opérations décrites au Compte Administratif,
- ✓ APRES avoir arrêté le compte de gestion rendu par le Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2022,
- ✓ CONSIDERANT que le Président du SILA a normalement administré les finances du SILA pendant l'exercice 2022, en ordonnant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les dépenses justifiées et utiles à son bon fonctionnement,

est invité à approuver le Compte Administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2022 rendu par le Président, ainsi que les restes à réaliser.

M. MANDEREAU se questionne sur l'excédent de fonctionnement par rapport aux années précédentes. Des recettes importantes de PFAC sont attendues, en raison notamment de la modification du mode de calcul. Elles permettront l'autofinancement, notamment des travaux à venir et la compensation de la baisse des subventions à venir.

Mme LARDET souhaite s'assurer de la capacité de réalisation, ce qui est confirmé en raison travaux conséquents sur les UDEP dans les deux années à venir.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 39**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

A son retour, le Président remercie l'ensemble des équipes et la confiance accordée.

## **N°066-23 / EXERCICE 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Exposé de Michel BEAL,

L'approbation du compte administratif 2022 a permis de mettre en évidence les résultats dégagés par les sections du budget principal.

Il est rappelé que le montant minimum réglementaire à affecter en réserves doit permettre de couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes.

Par ailleurs, il peut être nécessaire d'affecter un complément en réserves, en couverture du besoin de financement des remboursements en capital des échéances de dette. C'est le cas pour l'exercice 2022, où un autofinancement complémentaire avait ainsi été inscrit, à hauteur de 497 000 €.

Il est donc proposé au Comité, après avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2023, d'affecter les résultats de fonctionnement 2022 du budget principal comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Résultat de fonctionnement global 2022</b>	<b>968 429,25</b>
Résultat d'investissement sur les opérations réalisées 2022	1 622 855,21
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2022	2 265 887,91
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2022	3 077 111,91
<b>Résultat d'investissement global dégagé (positif) 2022</b>	<b>811 631,21</b>
<b>Affectation en réserves prélevée sur le résultat de fonctionnement 2022</b>	<b>497 000,00</b>
<b>Report en fonctionnement au budget 2023</b>	<b>471 429,25</b>

Les membres du Comité sont invités à approuver l'affectation des résultats 2022 du budget principal.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°067-23 / EXERCICE 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS**

Exposé de Michel BEAL,

L'approbation du compte administratif 2022 a permis de mettre en évidence les résultats dégagés par les sections du budget annexe Traitement des déchets.

Il est rappelé que le montant minimum réglementaire à affecter en réserves doit permettre de couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes.

Il est donc proposé au Comité, après avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2023, d'affecter les résultats de fonctionnement 2022 du budget annexe Traitement des déchets comme suit :

<b>BUDGET TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>€ HT</b>
<b>Résultat de fonctionnement global 2022</b>	<b>2 888 085,64</b>
Résultat d'investissement sur les opérations réalisées 2022	1 536 252,34
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2022	2 686 000,00
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2022	4 958 413,11
<b>Résultat d'investissement global dégagé (négatif) 2022</b>	<b>- 736 160,77</b>
<b>Affectation en réserves prélevée sur le résultat de fonctionnement 2022</b>	<b>740 000,00</b>
<b>Report en fonctionnement au budget 2023</b>	<b>2 148 085,64</b>

Les membres du Comité sont invités à approuver l'affectation des résultats 2022 du budget annexe Traitement des Déchets.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°068-23 / EXERCICE 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Exposé de Patrick LECONTE,

L'approbation du compte administratif 2022 a permis de mettre en évidence les résultats dégagés par les sections du budget annexe Assainissement.

Il est rappelé que le montant minimum réglementaire à affecter en réserves doit permettre de couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes.

Il est donc proposé au Comité, après avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2023, d'affecter les résultats de fonctionnement 2022 du budget annexe Assainissement comme suit :

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>€ HT</b>
<b>Résultat de fonctionnement global 2022</b>	<b>26 982 007,07</b>
Résultat d'investissement sur les opérations réalisées 2022	1 498 387,36
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2022	4 499 181,30
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2022	17 504 494,81
<b>Résultat d'investissement global dégagé (négatif) 2022</b>	<b>- 11 506 926,15</b>
<b>Affectation en réserves prélevée sur le résultat de fonctionnement 2022</b>	<b>11 510 000,00</b>
<b>Report en fonctionnement au budget 2023</b>	<b>15 472 007,07</b>

Les membres du Comité sont invités à approuver l'affectation des résultats 2022 du budget annexe Assainissement.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## **N°069-23 / EXERCICE 2023 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL**

Exposé de Michel BEAL,

Sur la base des orientations budgétaires débattues lors du Comité du 13 mars 2023, le projet de budget primitif de l'exercice 2023, pour le budget Principal, est présenté au Comité.

Les résultats de l'exercice 2022 et les reports d'investissement 2022 sont intégrés au budget primitif 2023.

Ce projet, qui a recueilli l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2023, se décompose comme suit en dépenses et recettes :

▶ <b>total de la section de fonctionnement :</b>	15 575 050.42 €
▶ <b>total de la section d'investissement :</b>	11 477 812.97 €

Les crédits sont votés par chapitre pour les deux sections, et les opérations suivantes sont individualisées en dépenses d'investissement :

• n° 104	Véloroute en rive Est	2 756 267.50 € TTC
• n° 302	Restauration des roselières – Tranche 2	157 252.02 € TTC

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le budget Principal intègre la totalité des charges d'administration générale.

Il est par ailleurs géré selon deux secteurs d'activités, dont l'un est assujéti à la TVA, pour les actions relevant du secteur concurrentiel (débarcadères publics, cale sèche et slip-way).

Les membres du Comité sont invités à approuver le projet du budget Principal pour l'année 2023.

Il est précisé que les EPCI financent le reste à charge après déduction faite des subventions.

M. BEAL indique que la provision pour risques financiers de 131 000 € est relative à l'emprunt SWAP. Habituellement, la somme de 80 000 € est provisionnée. Il est proposé cette année d'ajouter 51 000 € en raison d'un risque de reverser des fonds aujourd'hui remboursés au SILA.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## **N°070-23 / EXERCICE 2023 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS**

Exposé de Michel BEAL,

Sur la base des orientations budgétaires débattues lors du Comité du 13 mars 2023, le projet de budget primitif de l'exercice 2023, pour le budget annexe Traitement des déchets, est présenté au Comité.

Les résultats de l'exercice 2022 et les reports d'investissement 2022 sont intégrés au budget primitif 2023.

Ce projet, qui a recueilli l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2023, se décompose comme suit en dépenses et recettes :

► <b>total de la section de fonctionnement :</b>	33 782 779.37 € HT
► <b>total de la section d'investissement :</b>	17 526 499.90 € HT

Les crédits sont votés par chapitre pour les deux sections, et l'opération suivante est individualisée en dépenses d'investissement :

• n° 117 – Sinergie – Requalification des filières de traitement	1 031 597.49 € HT
--	-------------------

Les membres du Comité sont invités à approuver le projet du budget annexe Traitement des déchets pour l'année 2023.

M. BEAL apporte des compléments d'information :

- La créance douteuse de 3 769 777 € concernait le litige INOVA suite à sa liquidation pour lequel le SILA avait provisionné. La créance étant irrécouvrable, il conviendra de passer les écritures correspondantes afin de supprimer les titres venant en compensation de la provision.
- La provision pour risques d'exploitation de 2 600 000 € concernant la baisse de l'apport de tonnage suite au renforcement des politiques de tri amenées à s'accroître dans les prochaines années. Il est proposé de provisionner ce risque en raison des recettes exceptionnelles liées à la vente d'électricité.

Le Président apporte des précisions sur le nouveau contrat de vente d'électricité et informe que l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de l'usine SINERGIE limite l'accueil de déchets à un périmètre restreint. Afin de permettre l'ouverture à d'autres secteurs et d'éviter des éventuelles mises en décharge, des échanges sont en cours avec la DREAL et la Région pour élargir ce périmètre. En complément, le SILA a formulé une demande en vue d'augmenter la durée de stockage des balles d'ordures ménagères pour optimiser les capacités d'accueil et de traitement de l'UVE.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## **N°071-23 / EXERCICE 2023 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Exposé de Patrick LECONTE,

Sur la base des orientations budgétaires débattues lors du Comité du 13 mars 2023, le projet de budget primitif de l'exercice 2023, pour le budget annexe Assainissement, est présenté au Comité.

Les résultats de l'exercice 2022 et les reports d'investissement 2022 sont intégrés au budget primitif 2023.

Ce projet, qui a recueilli l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2023, se décompose comme suit en dépenses et recettes :

<b>▶ total de la section de fonctionnement :</b>	49 868 583.82 € HT
<b>▶ total de la section d'investissement :</b>	46 374 559.88 € HT

Les crédits sont votés par chapitre pour les deux sections, aucune opération n'est individualisée en section d'investissement.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé par le Comité du SILA par délibération du 20 décembre 2004, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le budget annexe Assainissement comporte les opérations relatives à ce service.

Les membres du Comité sont invités à approuver le projet du budget annexe Assainissement pour l'année 2023.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

Le Président remercie ses collègues et les services du SILA pour le travail effectué.

## **N°072-23 / SUBVENTIONS 2023 - ASSOCIATIONS**

Exposé du Président,

Dans le cadre du vote des budgets primitifs pour l'année 2023, les crédits suivants sont inscrits concernant les subventions aux associations :

- Budget Principal :
  - LPO : 2 500 €
  - Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie : 24 000 €
  - Amicale du Personnel du SILA : 38 690 €
- Budget Assainissement :
  - Hydraulique Sans Frontières :
    - Koubri Tranche 1 / Solde 2021 : 15 000 €
    - (Koubri Tranche 1 / convention tripartite – solde 2021): 132 044 €
  - Part AE RMC : - 132 044 €
  - Koubri Tranche 2 / 2023 30 000 €

En application des crédits votés, le Comité est invité à :

1. décider l'attribution des subventions mentionnées ci-dessus,
2. autoriser le Président à passer toutes conventions afférentes à ces demandes de subvention.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°073-23 / EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL – RESTAURATION DES ROSELIERES 2EME TRANCHE – MODIFICATION ET CLÔTURE**

Exposé de Michel BEAL,

Depuis 2018 une autorisation de programme est votée annuellement en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant aux travaux de la deuxième tranche de restauration des roselières aquatiques et de la zone littorale du lac d'Annecy.

Cette opération a été réceptionnée courant 2022, les prestations restant à réaliser (visites de contrôle et enlèvement des clôtures de protection) sont prévues au budget prévisionnel 2023.

Il s'agit donc ici d'acter la clôture de l'autorisation de programme correspondante :

Type de dépenses	Montant total TTC	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Frais divers, annonces légales	4 885	1 080	540	1 863	1 066	336
Maîtrise d'œuvre, études	133 676		95 192	38 484		
Travaux - Lot 1 Protections physiques	1 258 861				576 057	682 804
Travaux - Lot 2 - Plantations en eau	143 439				12 932	130 507
Mise en culture	60 428	16 237	22 079	10 046	11 366	700
<b>Totaux</b>	<b>1 601 289</b>	<b>17 317</b>	<b>117 811</b>	<b>50 393</b>	<b>601 421</b>	<b>814 347</b>

Le financement a été assuré par des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur chacun de 40%, et par autofinancement.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°074-23 / EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL – MISE EN ŒUVRE RESEAU HYDROMETRIQUE – MODIFICATION**

Exposé de Michel BEAL,

Depuis 2020 une autorisation de programme a été ouverte, en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à la mise en œuvre du réseau hydrométrique dans le cadre du Contrat de bassin.

Il y a lieu d'actualiser l'autorisation de programme comme suit :

Type de dépenses	Montant total TTC	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023
Frais divers, annonces légales	4 350		1 303	2 961	86
Etudes, SPS	8 880		3 912	2 856	2 112
Maîtrise d'œuvre	70 994	11 922	25 458	31 808	1 806
Travaux	353 602		-	285 324	68 278
Démantèlement station détériorée	10 033			10 033	
<b>Totaux</b>	<b>447 859</b>	<b>11 922</b>	<b>30 673</b>	<b>332 982</b>	<b>72 282</b>

Le financement est assuré par des subventions du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau dans le cadre du Contrat de bassin Fier & lac, à hauteur de 60%, et par autofinancement.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

**N°075-23 / EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS – REQUALIFICATION DE SINERGIE – MODIFICATION ET CLÔTURE**

Exposé de Michel BEAL,

Depuis 2012 une autorisation de programme est votée annuellement en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à la réalisation des travaux de requalification des filières de traitement de Sinergie.

Cette opération a été réceptionnée fin 2020, et la levée des réserves a pu être réalisée courant 2022. Les Décomptes Généraux et Définitifs (DGD) sont en cours de finalisation, avec l'application potentielle de pénalités de retard.

Il s'agit donc ici d'acter la clôture de l'autorisation de programme correspondant à cette opération :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé au 31.12.2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Etudes, frais, SPS, CT, démolition...	658 713	396 470	104 515	11 347	22 576	102 175	14 369	7 261
Contrôle mise en service chaudières	14 690	-	-	-	-	-	14 690	-
Essais performance	259 030	50 580	-	-	112 050	41 890	54 510	-
Assurances	895 324	532 219	88 636	234 600	-	39 869	-	-
Dévoit réseau chaleur	153 889	141 489	12 400	-	-	-	-	-
Maîtrise d'œuvre	5 543 459	3 003 174	579 181	659 715	642 299	527 084	132 006	-
MOE - Suivi garantie parfait achèvt	-	-	-	-	-	-	-	-
Marché Inova - L&L	50 274 849	45 535 209	1 533 457	1 579 566	967 068	392 791	263 412	3 345
Solde part Leroux & Lotz et ST	5 150 712	-	451 455	645 783	786 824	2 822 707	443 943	-
Marché Engie Fabricom + avts 1 à 6	26 027 260	-	-	6 466 350	10 390 916	7 495 239	1 657 000	17 755
Engie Fabricom - Protection foudre	-	-	-	-	-	-	-	-
Aléas	98 008	-	-	50 428	-	32 935	14 645	-
<b>Totaux</b>	<b>89 075 934</b>	<b>49 659 141</b>	<b>2 769 644</b>	<b>9 647 789</b>	<b>12 921 733</b>	<b>11 454 690</b>	<b>2 594 575</b>	<b>28 361</b>

Le solde administratif et financier est inscrit en 2023, avec un crédit ouvert à hauteur de 1 031 600 €, ce qui portera le montant global à 90 107 000 €.

Le financement a été essentiellement couvert par emprunt, les inscriptions pour l'exercice 2022 ont été financées par autofinancement.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°076-23 / EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – UDEP SILOE – REMISE A NIVEAU DES BIOFILTRÉS – MODIFICATION ET CLÔTURE**

Exposé de Patrick LECONTE,

Depuis 2018 une autorisation de programme a été votée annuellement en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à la remise à niveau des biofiltres de l'UDEP Siloé à Cran-Gevrier.

Cette opération a été réceptionnée et soldée financièrement courant 2022.

Il s'agit donc ici de valider son coût définitif, et d'acter la clôture de l'autorisation de programme correspondante :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé 2017 (pour info)	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Tamiseur biolite	170 762	156 464	14 298				
Annonces et autres frais	1 278	1 278					
Travaux (vidange et remise à niveau équipements)	3 289 475	536 597	266 298	805 896	856 389	368 945	455 350
<b>Totaux</b>	<b>3 461 515</b>	<b>694 339</b>	<b>280 596</b>	<b>805 896</b>	<b>856 389</b>	<b>368 945</b>	<b>455 350</b>

Le financement des dépenses a été assuré par autofinancement, avec une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en lien avec le Contrat de bassin Fier & lac, à hauteur de 35% en couverture de la partie des travaux liés aux eaux usées provenant des communes rurales.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°077-23 / EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE SAINT-SYLVESTRE ET EXTENSION A 9 500 EH – MODIFICATION ET CLÔTURE**

Exposé de Patrick LECONTE,

Depuis 2018 une autorisation de programme est votée annuellement en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à l'extension de l'UDEP de Saint-Sylvestre.

Cette opération a été réceptionnée et soldée financièrement courant 2022.

Il s'agit donc ici de valider son coût définitif, et d'acter la clôture de l'autorisation de programme correspondante :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Annonces et autres frais	5 313	733	1 068	3 512			
Foncier	24 047			24 006	41		
Maîtrise d'œuvre	113 909		31 275	37 586	25 494	17 520	2 034
CSPS, CT	15 254		320	1 503	8 271	5 160	
Essais de garantie	9 290					3 240	6 050
Travaux	3 778 754				2 150 884	1 445 369	182 501
<b>Totaux</b>	<b>3 946 567</b>	<b>733</b>	<b>32 663</b>	<b>66 607</b>	<b>2 184 690</b>	<b>1 471 289</b>	<b>190 585</b>

Le financement a été assuré par autofinancement et par une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur de 35%.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

**N°078-23 / EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE SAINT-FELIX ET EXTENSION A 3 500 EH – MODIFICATION**

Exposé de Patrick LECONTE,

Depuis 2020 une autorisation de programme est votée en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à la réhabilitation de l'UDEP de Saint-Félix à 3 500 équivalent habitants.

Il y a lieu d'actualiser l'autorisation de programme comme suit :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023	2024
Annonces et autres frais	7 766	1 560		1 884	4 321	
Foncier	98 400	98 400				
Maîtrise d'œuvre	96 630	15 775	11 475	32 350	18 515	18 515
CSPS, CT	13 355			3 859	4 748	4 748
Travaux	3 618 116	-			2 972 416	645 700
Essais de garantie	12 000					12 000
<b>Totaux</b>	<b>3 846 266</b>	<b>115 735</b>	<b>11 475</b>	<b>38 093</b>	<b>3 000 000</b>	<b>680 963</b>

Le financement est assuré, pour une partie plafonnée des coûts totaux, par des subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur de 35%, et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur de 57% pour la reconstruction de l'Udep, et de 50% pour le bassin de stockage-restitution.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

**N°079-23 / EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE CUSY ET EXTENSION A 1 800 EH – MODIFICATION**

Exposé de Patrick LECONTE,

Depuis 2020 une autorisation de programme est votée en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à la réhabilitation de l'UDEP de Cusy, et son extension à 1 800 équivalent habitants.

Il y a lieu d'actualiser l'autorisation de programme comme suit :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023	2024	2025
Annonces et autres frais	6 640			6 640			
Foncier	34 912		931	28 981	5 000		
Maîtrise d'œuvre	111 645	4 350	20 845	28 791	28 830	14 415	14 415
CSPS, CT	14 020				7 010	3 505	3 505
Travaux Udep	1 224 555				852 735	371 820	
Travaux conduite rejet	600 000					100 000	500 000
<b>Totaux</b>	<b>1 991 772</b>	<b>4 350</b>	<b>21 776</b>	<b>64 412</b>	<b>893 575</b>	<b>489 740</b>	<b>517 920</b>

Le financement est assuré par autofinancement.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°080-23 / EXERCICE 2023 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – PLAN DE GESTION MARAIS DE L'ENFER – MODIFICATION**

Exposé de Michel BEAL,

Depuis 2018 une autorisation d'engagement de crédits de fonctionnement est votée annuellement en application des articles L 2311-3 II et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de la répartition prévisionnelle des dépenses liées à la mise en œuvre du plan de gestion du Marais de l'Enfer dans le cadre du Contrat de bassin Fier et lac d'Annecy.

Il y a lieu d'actualiser l'autorisation d'engagement de crédits comme suit :

Type de dépenses	Montant total TTC	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023
Annonces et frais divers	1 217	1 217				
Prestataire externe, via des marchés publics	95 191	14 844	20 070	10 100	13 925	36 252
2019M014 / Asters - Plan gestion	7 560	5 320	2 240			
2019M014 / Asters - Invent orthoptères	840		840			
2019M014 / LPO - Invent oiseaux + format	2 800		2 240			560
2019M015 / Asters - Plan gestion	9 524	9 524				
2019M015 / Asters - Animations estivales	4 535		4 535			
2019M015 / Asters - Animations scolaires	10 215		10 215			
2020M067 / Asters - Interv naturalistes	29 100			2 400	5 400	21 300
2020M068 / FNE - Anim, communication	30 617			7 700	8 525	14 392
Prest internes SILA - Pose écompteurs	5 364	5 364				
2020M001 / Asters - Anim Natura 2000 / Part Marais Enfer	41 545	7 345	8 550	8 550	8 550	8 550
<b>Totaux</b>	<b>143 317</b>	<b>28 770</b>	<b>28 620</b>	<b>18 650</b>	<b>22 475</b>	<b>44 802</b>

Le financement est assuré par des subventions du Conseil départemental à hauteur de 60% et de Natura 2000, et par autofinancement.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord à l'autorisation d'engagement présentée.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°081-23 / EXERCICE 2023 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS – SINERGIE CONTRAT D'EXPLOITATION – MODIFICATION**

Exposé de Michel BEAL,

Depuis 2020 une autorisation d'engagement de crédits de fonctionnement est votée annuellement en application des articles L 2311-3 II et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de la répartition prévisionnelle des dépenses liées au contrat d'exploitation de l'usine de Sinergie avec la société IDEX ENVIRONNEMENT.

Il y a lieu d'actualiser l'autorisation d'engagement de crédits comme suit :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023	2024
<b>Etude des modes de gestion</b>	20 688	20 688				
<b>Contrat AMO</b>						
Rédaction et suivi DCE	22 115	22 115				
Assistance suivi contrat d'exploitation	18 665		18 665			
<b>Contrat d'exploitation</b>						
Redevances et GER contractuels	28 134 349		5 967 303	7 047 046	7 560 000	7 560 000
Investissement - Forfait	40 020		40 020			
<b>Totaux</b>	<b>28 235 837</b>	<b>42 803</b>	<b>6 025 988</b>	<b>7 047 046</b>	<b>7 560 000</b>	<b>7 560 000</b>

Le financement est assuré par les recettes du budget annexe.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord à l'autorisation d'engagement présentée.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 40**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°082-23 / EXERCICE 2023 – CRITERE DE REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL - ACTUALISATION**

Exposé du Président,

Il convient de mettre à jour pour 2023 les données prises en compte pour les critères de répartition du financement des dépenses, concernant les compétences portées par le Budget Principal.

**1. Critère « Population et surface bassin versant »**

Ce critère de financement est fixé par l'article 12.1 des statuts : il est composé, pour la part comprise dans le bassin versant Fier et Lac, pour 2/3 de la population totale de l'EPCI authentifiée par l'INSEE, et pour 1/3 de la superficie du territoire concerné.

Il concerne l'ensemble des EPCI adhérents à la compétence obligatoire.

Son actualisation pour 2023 se décline comme suit :

Compétences GCE et AG Critère "Population et surface du bassin versant"		Au 1er.01.2023				
GEMAPI - Items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement 1 - Aménagement bassin hydrographique 2 - Entretien et aménagement cours d'eau, lac, plan d'eau 5 - Défense contre les inondations 8 - Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et boisements de berges	EPCI adhérents	Population totale des communes situées dans le BV (1)	Répartition population	Surface de l'EPCI dans le BV	Répartition surface	Taux de participation 2/3 population 1/3 surface
<b>Missions complémentaires dites "hors GEMAPI" - Items 6, 7, 11 et 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement</b> 6 - Lutte contre la pollution de l'eau et des milieux aquatiques 7 - Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines 11 - Suivi ressource en eau et milieux aquatiques 12 - Animation et concertation (risques inondations, ressource en eau)	GA	191 034	78,5%	40 792	43,9%	67,0%
	CCVT	15 204	6,2%	24 176	26,1%	12,8%
	CCSLA	12 614	5,2%	11 164	12,0%	7,5%
	CCFU	8 292	3,4%	2 688	2,9%	3,2%
	CCPC	2 038	0,8%	632	0,7%	0,8%
	CCRTS	12 675	5,2%	11 191	12,1%	7,5%
	CCUR	1 605	0,7%	2 144	2,3%	1,2%
		<b>243 462</b>	<b>100,0%</b>	<b>92 787</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Conformément aux statuts du SILA, ce critère permet de répartir entre tous les EPCI adhérents le solde à financer concernant les actions de la compétence **Grand Cycle de l'Eau**, tant pour celles relevant de la GEMAPI (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement), que pour celles n'entrant pas dans le champ de la GEMAPI (items 6, 7, 11 et 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement).

Par ailleurs, en application de l'article 12 des statuts, chaque EPCI supporte obligatoirement une part des dépenses d'administration générale du SILA. Par délibération du Comité du 27 juin 2022, le critère « Population et bassin versant » a été retenu pour le financement de ces frais.

**2. Critères « Population » - Simple critère et Double critère**

Ces critères sont prévus par l'article 12.2.3 des statuts du SILA.

Ils sont basés sur la population totale et les lits touristiques des 2 EPCI du Tour du Lac, qui sont les seuls concernés par le financement des compétences dites « historiques » du budget Principal.

Ces critères permettent de financer les compétences listées au sein du tableau ci-dessous, par des appels de fonds auprès des 2 EPCI du Tour du Lac, la CA du Grand Annecy et la CC des Sources du Lac.

Leur actualisation pour 2023 se décline comme suit :

Compétences LAC Critères "Populations du Tour du Lac"		Au 1er.01.2023				
<b>Simple critère : population totale seule</b> <i>Voie verte &amp; aménagements cyclables ; Sentier PMR du Bout du Lac</i> <i>Interventions générales (Journée Envir'Eau, subv LPO, Asters, Lac en partage)</i> <b>Double critère : 50% pop totale + 50% lits touristiques</b> <i>Activités nautiques secteur concurrentiel ; Sapala ; Sentier du Tour du Lac</i> <i>Lutte dermatite</i>	EPCI adhérents	Simple critère		Double critère (50% simple critère + 50% tourisme)		
		Population totale	Taux applicable	Lits touristiques	QP lits touristiques	Taux applicable
	GA	215 286	93,2%	38 690	76,1%	84,6%
CCSLA	15 656	6,8%	12 183	23,9%	15,4%	
	<b>230 942</b>	<b>100,0%</b>	<b>50 873</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à approuver les critères de répartition des dépenses ainsi présentés pour l'année 2023.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 38**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°083-23 / IMMOBILISATIONS – DUREES D'AMORTISSEMENT SPECIFIQUES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Exposé de Patrick LECONTE,

En application des procédures internes validées par les instances du SILA, il a été acté d'arrêter par délibération spécifique les durées d'amortissement applicables à des immobilisations particulières, qui n'entrent pas dans les cadres existants.

Ainsi, il convient de définir les modalités d'amortissement des travaux de remplacement des quatre surpresseurs d'air de l'installation de lavage des biofiltres sur l'Udep SILOE.

- ➔ Durée d'amortissement des travaux proposée sur 20 ans, en lien avec la durée de vie attendue de ces installations.

Les durées d'emprunts potentiellement nécessaires au financement de ces travaux seront calées sur les mêmes maturités, pour équilibrer les poids financiers des dotations aux amortissements et des remboursements.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 27 février 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord à la durée d'amortissement ainsi proposée.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 39**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## **N°084-23 / BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LE SILA EN 2022**

Exposé du Président,

En application de l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Le bilan des acquisitions et cessions réalisées par le SILA (voir bilan joint) en 2022 est en conséquence présenté au Comité, par budget. Il récapitule l'activité foncière dans les domaines de compétence du SILA.

Le Comité est invité à approuver ce bilan pour l'année 2022.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 38**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## **N°085-23 / LE PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS ET SUPPRESSIONS**

Exposé du Président,

L'évolution des compétences du SILA et le niveau d'exigence impactent l'organisation des services.

Pour assurer la continuité des services et mettre en œuvre les projets politiques, notamment avec la révision (phase 1) des statuts en 2022, des créations de postes sont proposées et ont été soumises pour avis aux membres du Comité Social Territorial le 6 mars 2023, qui ont émis un avis favorable.

Il est proposé de créer 6 postes pérennes :

- 2 postes cybersécurité : un technicien réseau et sécurité participera à l'administration et à la sécurisation des infrastructures sur le périmètre organisationnel et géographique du SILA. Un RSSI sera chargé de cartographier, identifier, analyser et évaluer les risques, les menaces et les conséquences sur le périmètre organisationnel et géographique du SILA, de définir la politique de sécurité des systèmes d'information, des systèmes industriels ainsi que les schémas directeurs pour traiter les risques numériques.
- 1 poste technicien rivières : l'agent sera spécialisé sur les interventions de terrain et de proximité avec les usagers et les collectivités du territoire (procédures de travaux d'urgence en rivières, rédaction de notes techniques...).
- 1 poste relations usagers : la mission « relation usagers/réclamations » incombe essentiellement à un seul agent qui par ailleurs assure la responsabilité du service. Il est proposé de créer un poste afin d'améliorer la gestion des réponses aux usagers et d'assurer une continuité de service, en vue d'une diminution des pré-contentieux et contentieux en découlant.
- 1 poste d'agent comptable : le recrutement d'un agent RQTH en 2022 nécessite un accompagnement et un suivi. En outre, il convient de maintenir la qualité de service, et d'absorber les charges à venir (migration vers la M57 notamment).
- 1 poste d'agent chargé de l'exécution financière : la commande publique fait face à des réclamations en hausse avec des candidats non retenus, des procédures infructueuses à relancer et des marchés relancés pour 1 an au lieu de 4 ans. Aujourd'hui, 1 agent chargé de la rédaction des pièces marchés intervient en renfort sur l'exécution financière.

Egalement, en vue de permettre les recrutements nécessaires, les remplacements des agents mutés ou partis en retraite, les nominations suite à concours, les avancements de grade, les promotions internes, les mises en stage, le Comité est invité à se prononcer sur les créations et suppressions d'emplois à temps complet, pour mise à jour du tableau des emplois, comme suit :

### **Créations : 10**

Adjoint technique territorial	1
Technicien	3
Ingénieur	2

Adjoint administratif territorial	2
Rédacteur	1
Attaché	1

**Suppressions : 4**

Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 39**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°086-23 / LE PERSONNEL – DIRECTION RESSOURCES HUMAINES ET VIE AU TRAVAIL – SERVICE RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI POUR COUVRIR UN BESOIN OCCASIONNEL LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Exposé du Président,

A ce jour, le service Ressources Humaines et relations sociales fait face à des difficultés d'effectifs : 1 agent en congé parental, 1 agent en congé maternité et 1 poste de chargé de pôle à pourvoir.

Compte tenu des difficultés de recrutement et du turn over en augmentation, les procédures de recrutement ainsi que le nombre de jurys organisés au SILA augmentent chaque année. Il s'avère que le nombre de candidats reçus augmente également fortement du fait que certains candidats classés en 1ère position (voire au-delà) déclinent l'offre du SILA après l'entretien.

Les entretiens mobilisent un temps considérable de préparation, d'analyse, de suivi et de rédaction du PV de recrutement.

Les échanges, en amont des entretiens, avec les candidats sont nombreux afin de s'assurer que les modalités du poste et le salaire soient connus et prises en compte.

Par ailleurs en lien avec le service communication, le contenu des publications sur les réseaux sociaux et l'attractivité du SILA constituent également un temps non négligeable entièrement réalisé par le responsable de service et/ou le Directeur.

Cette activité vient bien évidemment s'ajouter aux tâches récurrentes et quotidiennes du service mais surtout au détriment des projets structurels souhaités par les élus et/ou inscrits dans les LDG.

Ainsi, un renfort ponctuel RH sur la partie du recrutement permettra de spécialiser un agent sur ces missions, d'accompagner les nouveaux collaborateurs dans le service RH, d'absorber les orientations à venir avec notamment les créations de poste. L'attractivité du SILA sera également renforcée avec la participation du SILA à des forums de l'emploi, salons...

Le régime indemnitaire correspondra au régime indemnitaire fixé pour les agents relevant du groupe de fonctions C1 dans le cadre du RIFSEEP.

Ainsi, après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 mars 2023, il est proposé aux membres du Comité de créer, un emploi occasionnel lié à un accroissement temporaire d'activité, au grade d'adjoint administratif, à temps complet, pour une durée de 6 mois.

Les membres du Comité sont invités à se prononcer sur la création d'emploi proposée.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 39**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

## **N°087-23 / LE PERSONNEL – VOIE VERTE – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**

Exposé du Président,

Dans le cadre des compétences liées à l'équipement et la protection du plan d'eau et du bassin du lac d'Annecy, il est proposé aux membres du Comité de créer, pour la période d'été, pour une durée de 10 semaines, un emploi saisonnier à temps complet, rémunéré sur l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Le régime indemnitaire correspondra au régime indemnitaire fixé pour les adjoints techniques relevant du groupe de fonctions C3 dans le cadre du RIFSEEP.

L'agent aura pour missions principales la réalisation d'actions de sensibilisation des usagers de la Voie Verte du lac d'Annecy, comme les années passées :

- circulation à vélo sur la voie verte et à ses aires de repos pour aller à la rencontre des usagers : présentation de la réglementation, des règles de bonne conduite, prévention des comportements à risques...
- remontée d'informations liées à la voie verte : fréquentation, état des équipements, incivilités...

Cet agent pourra également participer ponctuellement, en fonction des besoins, aux autres activités de la Direction Environnement Grand Cycle de l'Eau.

Ces actions seront conduites au démarrage en binôme avec l'agent du SILA responsable des actions de sensibilisation, et ensuite en autonomie.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable le 6 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à se prononcer sur la création d'emploi proposée.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 39**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

Le Président informe les membres du Comité de la présentation de la demande de la reconnaissance EPAGE, devant le Comité du bassin, en compagnie de M. BARRUCAND, vice-Président et M. ZANELLA, directeur Environnement Grand cycle de l'eau, en date du 31 mars dernier. La qualité du dossier a été soulignée. Le Président remercie les services et les élus pour leur implication.

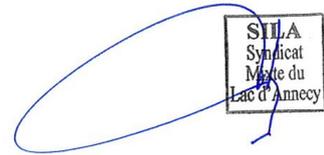
-----

L'ordre du jour et le chapitre des questions diverses étant épuisés, le Président clôt la séance à 11H45.

**Le Secrétaire de séance,  
Anthony GRANGER**



**Le Président,  
Pierre BRUYERE**



SYLA  
Syndicat  
Mixte du  
Lac d'Annecy

PJ n°1 : liste des décisions